



Visa long séjour en France

Par **Rodriguez Brice**, le **27/04/2017** à **14:23**

Bonjour,

Ma fiancée vénézuélienne vient de faire une demande de visa long séjour pour venir en France 6 mois à partir d'août 2017... elle doit donc se présenter à l'ambassade française prochainement avec bon nombre de pièces justificatives dont plusieurs m'appartenant, dont des fiches de paies, déclaration d'impôts et encore facture d'électricité...

Or je suis handicapé à plus de 80%, je suis en fauteuil roulant, je n'ai pas d'emploi actuellement donc pas de fiches de paies, mais je bénéficie de l'allocation adulte handicapé. Étant donné ma situation je ne paie pas d'impôts, et je vis dans un appartement indépendant de la maison de mes parents, où l'électricité n'est pas indépendante, je n'ai donc pas de facture d'électricité à mon nom puisque tout est regroupé au nom de mes parents... cela peut-il poser problème pour l'ambassade au moment d'accepter ou non la délivrance du visa à ma fiancée ?

Bien cordialement

Par **youris**, le **27/04/2017** à **15:05**

bonjour,

quel est le type de visa demandé par votre amie ?

je ne pense pas qu'un visa comme fiancée de français existe, il peut exister un visa en vue d'un mariage avec un français.

sur le site de l'ambassade de France il n'existe que le visa long séjour pour conjoint de français.

en règle le demandeur d'un visa long séjour doit présenter des documents attestant qu'il pourra se loger en France, subvenir à tous ses besoins et qu'il possède une couverture médicale, le principe étant qu'il ne puisse pas être à la charge de l'état français.

je pense que les documents demandés sont prouver que vous avez les moyens de subvenir pendant la durée de son séjour à tous les besoins de votre amie.

dans ces conditions, le fait que vous n'avez comme revenu que l'AAH et que vous logez chez vos parents, vont sans doute poser problème pour l'octroi d'un visa long séjour à votre amie.

salutations